

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

N°TVA:

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

AVOIR

n° 09762372 du 30/11/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° 21238316 DU 14/11/25 SUR BON 21238282 AG. BOUZIES								
V/REF: CHANTIER 41297 RAMOND								
543975.01	BRIQUE COFF.POTEAU UNIV.20/27/50	-4	U		13,22	-52,88		
	dont Eco-Contribution					(-0,04)		
AVOIR N° 21238357 DU 19/11/25 SUR BON 21238323 AG. BOUZIES								
V/REF: CHANTIER 41297 RAMOND								
197266.04	LITEAU SAPIN CL2J 27/ 38- 5,00	-120	ML		0,48	-57,60		PQT12
	dont Eco-Contribution					(-2,40)		
643477.03	LITEAU SAPIN CL2J 20/ 38- 4,00	-180	ML		0,38	-68,40		15POT
	dont Eco-Contribution					(-1,80)		
AVOIR N° 21238382 DU 21/11/25 SUR BON 21238323 AG. BOUZIES								
V/REF: CHANTIER 41297 RAMOND								
390490.01	PALETTE TUILES EDILIAN	-9	U		21,00	-189,00		
	Total Eco-Contribution					(-4,24)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
-367,88	20,00% -73,58	-441,46	31/12/25	** AVOIR **	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 7

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.